



HAL
open science

Rapport sur le risque pays du Maroc

Jérôme Sgard

► **To cite this version:**

| Jérôme Sgard. Rapport sur le risque pays du Maroc. 2006. hal-01065635

HAL Id: hal-01065635

<https://sciencespo.hal.science/hal-01065635>

Preprint submitted on 18 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

document de travail

Juin 2006

18

Rapport sur le risque-pays du Maroc

Jérôme Sgard (jerome.sgard@cepii.fr)
Cepii et Université de Paris-Dauphine



Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Résumé | 4 |
| 1. Les finances publiques et le risque d'investissement marocain | 5 |
| 1.1 L'économie réelle en 2005 | 5 |
| 1.2 La politique budgétaire | 6 |
| 1.3 La dette publique | 7 |
| 1.3.1 Une évaluation globalement positive | 7 |
| 1.3.2 La dette extérieure totale | 8 |
| 1.4 Politique de change, politique monétaire | 9 |
| 2. Une croissance faible, un développement lent | 11 |
| 2.1 Le travail | 12 |
| 2.3 L'enjeu des institutions | 13 |
| 2.2 L'épargne et l'investissement | 13 |
| 2.4 La pauvreté de masse | 14 |
| 3. Commerce extérieur et balance des paiements | 16 |
| 3.1 Les principaux postes de la balance des paiements | 16 |
| 3.1.1 Textile et habillement | 16 |
| 3.1.2 Phosphates | 16 |
| 3.1.3 Exportations agro-alimentaires | 17 |
| 3.1.4 Cannabis | 17 |
| 3.1.5 Tourisme | 18 |
| 3.1.6 Remises des travailleurs émigrés | 18 |
| 3.1.7 Investissements directs étrangers | 18 |
| 3.2 Association avec l'UE et accords de libre-échange | 19 |
| 4. Quel modèle de développement ? | 20 |
| 4.1 Des réformes sérieuses, un faible retour sur investissement | 20 |
| 4.2 L'économie politique traditionnelle d'une économie libérale | 21 |
| 4.3 Quelle trajectoire à moyen terme ? | 22 |

| | |
|--|-----------|
| Annexes | 25 |
| Bibliographie | 31 |
| Notes | 32 |
| Liste des personnalités rencontrées | 33 |

Résumé¹

L'économie marocaine s'est comportée de manière satisfaisante au cours des dernières années et ne présente pas de risque d'investissement majeur à échéance de 3 à 5 ans. Les comptes extérieurs, le taux de change et la dette publique totale (66 % du PIB) ne montrent pas de tension sérieuse. Ce constat reflète aussi l'absence de dette extérieure nette et l'absorption réussie, en 2005, de chocs exogènes non-négligeables (pétrole, textile, sécheresse). En outre, cette économie volatile, à l'insertion internationale fragile, conserve des marges de manœuvre pour répondre efficacement à d'éventuels nouveaux chocs (commerce extérieur, risque climatique, terrorisme, etc.).

Le double excès d'offre observé sur les marchés de facteurs (chômage et surplus d'épargne) témoigne cependant d'obstacles structurels à l'initiative privée, à l'investissement et à la croissance. Les institutions

publiques et notamment la régulation juridique des échanges semblent en particulier poser problème. Au-delà, ces facteurs suggèrent que le rapport entre l'Etat et les acteurs économiques reste peu propice à l'émergence d'une dynamique de rattrapage économique rapide.

Il est donc peu probable que le Maroc puisse prendre à moyen terme le statut d'économie émergente, caractérisée par une règle capitaliste dure et une capacité à absorber les fortes tensions sociales. L'action des pouvoirs publics devrait rester centrée sur la recherche, pas à pas, de compromis viables entre trois objectifs principaux : un ajustement toujours difficile à la concurrence internationale, la préservation d'un degré élevé de stabilité macroéconomique, et la défense d'une société qui n'est pas, *a priori*, la mieux armée pour répondre aux risques et aux opportunités de la globalisation.

1. Les finances publiques et le risque d'investissement marocain

1.1 L'économie réelle en 2005

Entre 2001 et 2004, l'économie marocaine a connu une phase d'expansion soutenue, qui contraste nettement avec les années antérieures : la croissance moyenne est passée à 4,3 % en moyenne, contre 2,1 % par an au cours des années 1990. Elle a été accompagnée d'une reprise de l'investissement (+ 6,4 % par an), d'un large excédent courant (3,7 % du PIB en moyenne) et d'une réduction de la dette publique, de 81 à 66 % du PIB (voir tableau 1).

Cette embellie s'est cependant interrompue en 2005, avec une croissance ramenée à environ 1 %. La principale cause de ce ralentissement est la sécheresse observée pendant la campagne 2004/05, qui a affecté lourdement l'agriculture (production en baisse de près de 15 %). Avec une part de 13 % dans le PIB et surtout de 40 % dans la population active, ce secteur reste déterminant. Il expose désormais l'ensemble de l'économie à un risque climatique important : alors qu'au début du XX^{ème} siècle on comptait en moyenne une sécheresse par décennie, on en est actuellement à quatre². Toutefois, l'élément positif dans ce tableau est qu'avec un résultat attendu de l'ordre de 3,1 % (contre 4,7 % en 2004), la croissance non-agricole a été moins affectée que dans le passé par l'aléa climatique.

L'évolution de la balance des paiements marocaine en 2005 confirme ce constat nuancé. L'excédent courant a fini de se résorber et devrait laisser place au total à un déficit limité, de l'ordre de 1 point de PIB (environ 500 millions de

dollars). Deux facteurs ont pesé ici. D'abord, la hausse des prix du pétrole a évidemment atteint ce pays importateur net : toute augmentation d'un dollar du prix du baril implique, toutes choses égales par ailleurs, un accroissement en valeur des importations de 45 millions de dollars. Ensuite, les exportations marocaines ont subi directement les effets de la fin de l'accord multifibre : la Chine a gagné des parts de marché importantes au plan international dans les secteurs du textile et de l'habillement qui sont une spécialisation traditionnelle du Maroc. Toutefois, l'accord d'autolimitation signé entre l'UE et la Chine, en mai 2005, a permis une certaine consolidation au second semestre ; deux gros projets d'investissement direct dans ce secteur suggèrent aussi que la position compétitive du Maroc n'est pas à ce jour aussi déstabilisée qu'on a pu le craindre. Sinon, trois postes de la balance des paiements ont continué d'apporter une contribution positive importante aux comptes extérieurs : les recettes de tourisme et les remises des travailleurs étrangers, qui atteignent désormais des volumes comparables (respectivement 8 et 8,3 % du PIB) ; et au-dessous du solde courant, les investissements directs qui devraient être de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, soit 2,6 % du PIB³. Résultat, aucune tension sensible n'est apparue sur le plan de la balance des capitaux : le pays a même continué d'accumuler des réserves de change, à un rythme certes ralenti, pour atteindre le niveau record de 16,6 milliards de dollars (soit près de 9 mois d'importations).

Tableau 1. Cadre macroéconomique

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005e |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Croissance du PIB (en %) | 1,0 | 6,3 | 3,2 | 5,5 | 4,2 | 1,2 |
| Croissance du PIB non-agricole (en %) | 3,6 | 3,6 | 2,8 | 3,5 | 4,7 | 3,1 |
| Solde courant (en % du PIB) | - 1,4 | 4,8 | 4,1 | 3,6 | 2,2 | - 1,0 |
| Inflation (en %) | 1,9 | 0,6 | 2,8 | 1,2 | 1,5 | 1,1 |
| Taux de chômage (en %) | 13,7 | 12,8 | 12,5 | 11,4 | 10,8 | 11,0 |
| Solde budgétaire primaire (en % du PIB) | - 1,1 | -0,8 | -0,3 | -1,2 | -1,0 | - 2,5 |
| Paievements d'intérêts | 5,3 | -4,9 | -4,4 | -4,1 | -3,9 | - 3,7 |
| Solde budgétaire final | - 6,4 | - 5,7 | - 4,7 | - 5,3 | - 4,9 | - 6,2 |
| Recettes des privatisations | 0 | 6,1 | 0,2 | 2,9 | 2,3 | 1,5 |
| Dette publique | 81,5 | 74,7 | 71,4 | 68,5 | 65,8 | 70,4 |

Source : FMI et ministère marocain de l'Economie et de la Privatisation.

Note : e = estimation

1.2 La politique budgétaire

Dans son rapport de 2005 au titre de l'Article IV, le FMI a publié une évaluation globalement positive des finances publiques marocaines, tout en exprimant une nette inquiétude face au risque de dérive du déficit budgétaire⁴. A près de 6,2 % du PIB en 2005 contre 4,9 % l'année antérieure, il semble effectivement engagé sur une trajectoire périlleuse. Les autorités marocaines mettent cependant en avant deux arguments importants pour relativiser cette dégradation.

D'abord elles soulignent qu'une part appréciable de ce déficit n'a pas été financée par de la nouvelle dette mais par des recettes de privatisation (1,5 % du PIB). Ici l'enjeu sous-jacent est le déclin de ces recettes, qui ont grandement contribué à l'amélioration des finances publiques au cours des dix dernières années : elles étaient nettement en retrait en 2005 par rapport aux 2,6 % prévus initialement, et le projet de budget pour 2006 confirme cette baisse en ne prévoyant plus qu'un point de PIB de recettes. L'enjeu, pour les années à venir, est donc d'absorber cette réduction désormais durable, plutôt que de laisser s'accroître l'endettement.

Une fois les privatisations prises en compte, le déficit créateur de dette est passé de 2,6 % en 2004 à 4,7 % du PIB en 2005, ce qui semble confirmer les inquiétudes.

Pourtant, ces dernières doivent être relativisées : ce glissement renvoie principalement à un programme de départ en retraite anticipé des fonctionnaires, associé au paiement d'une prime proportionnelle au nombre d'années travaillées. 39 500 personnes ayant accepté cette proposition, le budget est confronté à deux dépenses importantes, mais ponctuelles : les primes proprement dites (2,2 % du PIB versés en 2005), puis l'amortissement sur les quatre années à venir des paiements supplémentaires que la caisse de retraite devra verser jusqu'à ce que tous les bénéficiaires du programme aient atteint l'âge de soixante ans (1,6 % du PIB en tout). *A priori*, et sur une base actuarielle, le programme comme son financement témoignent donc d'une bonne gestion des finances publiques qui, *in fine*, devrait donner aux pouvoirs publics des marges de manœuvre supplémentaires. Satisfait des résultats obtenus, le gouvernement a d'ailleurs décidé de proposer un dispositif équivalent aux fonctionnaires des collectivités locales en 2006. Au total, l'objectif inscrit dans le programme signé avec la Banque mondiale est de ramener la masse salariale de l'Etat de 13 % du PIB en 2005 à 11 % en 2009. C'est par ce moyen, affirment les autorités, que la baisse des recettes de privatisations sera couverte, sans réduction des dépenses primaires et sans augmentation des prélèvements.

A l'évidence, l'exécution de cette stratégie pourra souffrir de dérapages qui, éventuellement, épuiseront ses bénéfices. En tout premier lieu, il sera bien sûr décisif que l'Etat ne réembauche pas de nouveaux fonctionnaires à hauteur des départs acquis en 2005 ; compte tenu des besoins dans la santé et l'éducation, sur lesquels il y a consensus, ceci implique que la réallocation des ressources dans la fonction publique se réalise entièrement à travers les flux normaux de départs en retraite. En outre, il faudra éviter des glissements sur le plan des salaires réels, soumis traditionnellement au Maroc à de fortes pressions à l'approche des élections, dont les prochaines sont prévues pour 2007.

Au-delà, la maîtrise des finances publiques demande principalement que l'on abandonne au cours des prochaines années le mécanisme de subvention aux prix internes de l'énergie. En novembre 2005, les consommateurs marocains payaient des prix pétroliers équivalents à 45 dollars par baril, pour un coût budgétaire

sur l'année qui devrait représenter près 1,8 % du PIB (7,2 % des recettes courantes). Les autorités ont annoncé leur volonté de renoncer à cet instrument, dont ils reconnaissent le caractère anti-redistributif, tout en soulignant qu'il est difficile de le supprimer du jour au lendemain⁵. Il reste donc à passer à l'acte. Enfin, le vaste programme de réforme des administrations publiques signé avec la Banque mondiale contient de nombreux objectifs précis en matière de rationalisation de la structure des prélèvements : aujourd'hui elle est grevée par près de 400 exemptions de toutes sortes, qui contribuent à concentrer les prélèvements sur une base fiscale étroite, poussant un peu plus au développement du secteur informel. Or, on remarque que les progrès réalisés en matière de fiscalité ont été lents jusqu'à ce jour et que le projet de budget pour 2005 ne prévoit aucune mesure de fond. Le risque de l'attentisme en matière budgétaire ne peut donc pas être sous-estimé, notamment lorsque des intérêts privés doivent être affrontés.

1.3 La dette publique

1.3.1 Une évaluation globalement positive

Le jugement positif formulé par le FMI sur la dette publique marocaine, en dépit de ses inquiétudes sur le budget, ne va pas *a priori* de soi : compte tenu de la volatilité de l'économie et de son insertion internationale fragile, une dette publique de 70 % du PIB reste très importante. Pourtant, à nouveau, ce constat de fond repose sur des bases solides :

- un taux de prélèvement fiscal relativement élevé (près de 26,5 % du PIB) ;
- une volatilité faible de ces recettes, en raison surtout de la non-fiscalisation de l'agriculture ;
- une dette financée de plus en plus sur le marché intérieur, à des échéances relativement longues et à des taux bas ;
- *a contrario*, un endettement externe limité, contracté à 70 % auprès de créanciers publics (nationaux ou multilatéraux), à des conditions favorables (taux

concessionnels, délais de grâce).

La performance doit être soulignée : l'Etat marocain emprunte aujourd'hui en monnaie nationale, sur son marché intérieur, à des échéances allant de trois mois à vingt ans, avec un marché principal situé sur les échéances entre cinq et quinze ans ; qui plus est, la courbe des taux (de 2,5 à 5,9 % en moyenne en 2005) reflète une prime de risque limitée. Cet avantage stratégique témoigne de la présence d'un système financier moderne, et surtout d'une épargne nationale abondante, à 27,3 % du PIB en 2004 (dont 8,4 points de PIB correspondant aux remises des travailleurs étrangers). *A contrario* les investisseurs étrangers participent peu au financement de la dette interne, en raison apparemment de la faible liquidité du marché secondaire et du niveau de rémunération offert.

La conséquence de ces diverses données est que la dette publique n'exerce qu'une pression limitée sur l'économie : les paiements d'intérêts en 2005 auront représenté 3,7 %

de PIB, soit un taux nominal implicite de 5,7 % (ou 4,2 % en termes réels) ; ce montant représente aussi 14,7 % des recettes fiscales courantes (hors privatisations), ce qui est comparativement bas. Par ailleurs, cette structure d'endettement implique une exposition limitée aux risques de marché : 19 % de la dette publique étaient exposés à un risque de refinancement à la fin 2004 ; 23 % étaient rémunérés à taux d'intérêt flottant et 24 %, correspondant à la dette publique extérieure, supportaient un risque de change.

Logiquement, les scénarii à moyen terme du FMI (*stress testing*) ont conclu que les risques de dérapage ne découlaient pas de la structure de la dette et plus généralement du financement de l'Etat, mais bien des fragilités du régime de croissance. Selon ces projections, il suffirait de deux à trois années de croissance au bas de la fourchette historique (un écart-type sous la moyenne) pour porter la dette publique au seuil de soutenabilité estimé (78 % du PIB). En d'autres termes, face à la volatilité de l'économie réelle, l'atout majeur du pays est bien l'abondance des capacités de financement internes, ajoutée à une fiscalisation élevée. L'exercice 2005 a illustré ce point de manière frappante : malgré une croissance faible, l'Etat a surfinancé un déficit de 6,2 % du PIB et poursuivi sa politique de désendettement externe sans évincer le secteur privé, comme l'atteste la surliquidité des banques.

1.3.2 La dette extérieure totale

L'aisance financière au plan interne a permis aux autorités

marocaines de suivre depuis plus de dix ans une stratégie méthodique de réduction de la dette publique extérieure. A partir d'un niveau de 76 % du PIB en 1994, au lendemain de l'accord de réduction de dette (Plan Brady), elle a été réduite à 25 % à la fin 2005 (soit 12,4 milliards de dollars, tableau 2). En outre, les engagements extérieurs nets du secteur privé sont négligeables, tant en valeur absolue (2,5 milliards de dollars à la fin 2004), qu'en proportion du PIB (4,7 %) : l'accès des entreprises au financement international est soumis à l'autorisation préalable, et les investissements étrangers en titres privés marocains (actions et obligations) ne jouent pas un rôle majeur dans le financement de l'économie. En d'autres termes, le Maroc n'est que faiblement inséré dans les marchés financiers globalisés.

Au total, à la fin de 2004, la dette extérieure du Maroc – publique et privée – s'élevait donc à 16,5 milliards de dollars, soit 30,8 % du PIB (30,2 % attendu à la fin 2005). 7,5 % de ce total correspondaient à des engagements à court terme et le tout représentait 91 % des exportations de biens et services, additionnées des remises de travailleurs étrangers (contre 142 % en 2001). Surtout, à la fin 2005, la dette extérieure brute était d'un volume proche des réserves de change de la Banque centrale (16,6 milliards) : la dette extérieure nette du Maroc est donc pratiquement nulle. Ceci se reflète assez logiquement dans une prime de risque très basse sur les marchés internationaux – 54 points de base à la mi-novembre 2005, sur une émission en euro, à échéance 2008.

Tableau 2. Indicateurs d'endettement

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|------|------|------|------|------|
| Dette extérieure brute (Mds de dollars) | 15,9 | 15,7 | 16,8 | 16,6 | 16,6 |
| dont dette publique (en % du total) | 88,7 | 88,5 | 85,7 | 84,3 | 81,9 |
| dont dette à court terme (en % du total) | 5,8 | 5,6 | 0,8 | 7,8 | 7,4 |
| Dette extérieure brute (% PIB) | 47,8 | 40,9 | 35,1 | 30,8 | 30,2 |
| soit en % des exportations de b&s* | 142 | 129 | 118 | 100 | 91 |
| Réserves officielle (Mds de dollars) | 8,5 | 10,1 | 13,8 | 16,3 | 16,6 |

(*) Y compris les remises des travailleurs étrangers.

Source : FMI et ministère marocain de l'Economie et des Finances.

1.4 Politique de change, politique monétaire

Un faible besoin de financement externe, ajouté au contrôle sur les sorties de capitaux, a permis au Maroc de conserver jusqu'à présent une politique de change traditionnelle, relevant d'un ancrage fixe sur un panier de devises représentatif du commerce extérieur du pays. Comme on le sait, le risque principal dans ce cas de figure est la dérive du change réel, suivie éventuellement d'une attaque spéculative. De fait, des rumeurs courent régulièrement d'un nouvel ajustement, bien que cette hypothèse paraisse peu probable à l'heure actuelle : outre la stabilité des grands soldes macroéconomiques, on peut souligner que tout glissement du change, dans un contexte de prix énergétiques élevés, aurait des effets adverses sérieux au plan de l'inflation et du budget (subventions à la consommation). Notons aussi que dans son rapport pour 2005 (article IV), le FMI présente une évaluation du taux de change d'équilibre du Maroc qui ne met pas en lumière un problème d'ajustement réel.

A moyen terme, il suggère toutefois une évolution graduelle vers un régime de flottement, qui conviendrait mieux à une insertion internationale plus forte au plan financier (levée des contrôles de capitaux). De fait, cet objectif est partagé par les autorités marocaines, bien qu'aucune décision de principe, *a fortiori* aucun horizon temporel précis n'aient été arrêtés. Des études sont toutefois en cours quant aux préalables à une telle réforme, sur le plan du fonctionnement des marchés et des institutions régulatrices. Une mission d'évaluation technique du FMI a conclu que la Banque centrale marocaine disposait déjà des ressources d'expertise et d'information nécessaires pour passer à une politique de ciblage d'inflation (la contrepartie du passage à un change flottant est en effet l'adoption d'un ancrage monétaire interne qui, *de facto*, implique, aujourd'hui, une stratégie de ciblage).

On peut toutefois relever que la surliquidité bancaire observée depuis le début de la décennie est susceptible de poser des problèmes aux autorités monétaires. Jusqu'à présent, elles ont pu gérer cette situation au moyen de prises en pension de titres publics et par l'accumulation de

positions massives sur les comptes correspondants des banques commerciales à la Banque centrale. Les réserves obligatoires et volontaires représentaient ainsi 9 % du PIB à la fin 2005 et étaient peu rémunérées, le coût d'opportunité étant couvert par une base de dépôts large et peu coûteuse. Si ce dispositif relativement fruste fonctionne correctement, il pourrait néanmoins montrer ses limites en cas de libéralisation des mouvements de capitaux (volatilité du marché de change, fragilité des canaux de transmission de la politique monétaire).

Le problème de la surliquidité bancaire

De manière plus générale, la surliquidité bancaire reflète un déséquilibre persistant sur le marché du crédit, qui témoigne d'un problème sérieux d'intermédiation : alors que cette économie devrait être engagée aujourd'hui dans un mouvement de rattrapage, fondé notamment sur un niveau élevé d'investissement, elle ne parvient pas en fait à utiliser toute l'épargne qu'elle produit. Passée de 18,9 % du PIB en 1994, à l'issue de la crise de la dette, à 27,3 % en 2004, cette ressource n'est pas aujourd'hui entièrement valorisée : l'investissement est passé sur la même période de 20,7 à 24,6 % seulement ; de même, en 2005, la réduction du solde courant reflète principalement la désépargne publique et des pertes de termes de l'échange, liées à l'évolution des prix pétroliers.

Cette défaillance ne renvoie pas cependant à une situation de crise bancaire, présente ou récente, qui se traduirait par une situation classique de *credit crunch*. Au contraire, les réformes financières engagées depuis la fin des années 1990, ajoutées à l'absence d'une ouverture extérieure précipitée, ont eu ce bénéfice remarquable : le Maroc n'est pas passé par le cycle du *big bang* financier, suivi d'un *big crash*, comme tant d'autres économies en développement ou en transition, au cours des années 1990. Alors que ces expériences entraînent souvent des périodes longues de contraction du crédit et de contraintes sur l'investissement, telle n'est pas l'explication à la contribution faible des banques à la croissance. Les banques marocaines sont en bonne santé, bien capitalisées, bien gérées et bien

supervisées⁶. De fait, le Maroc présente des ratios de développement financier supérieurs à ceux de pays comparables, en particulier dans la zone Méditerranée/Moyen-Orient. Le problème est qu'au lieu d'apporter leurs ressources aux entreprises moyennes, les banques achètent des titres publics, financent les grandes entreprises et stockent leur liquidité résiduelle à la Banque centrale. Si elles le pouvaient, elles investiraient en Bons du trésor américains.

Un problème de microéconomie et de développement

institutionnel semble donc posé, à l'arrière-plan d'une performance tout à la fois satisfaisante au plan financier et décevante sur celui de l'économie réelle. La partie suivante de ce rapport revient sur les déterminants premiers du régime de croissance, avant de discuter des conditions de l'insertion commerciale du Maroc dans les marchés internationaux. Enfin, dans la dernière partie, nous tentons d'identifier des tendances de moyen terme, en prenant en compte les éléments d'économie politique qui semblent peser sur les choix économiques et sociaux de ce pays.

2. Une croissance faible, un développement lent

Sur longue période, la croissance de l'économie marocaine est faible, elle ne repose que sur des évolutions de structure lentes, et elle présente au total une volatilité toujours importante. En comparaison internationale, la

performance est donc médiocre : l'une des meilleures parmi les pays arabes non-producteurs de pétrole, mais nettement au-dessous de la moyenne des économies en développement (tableau 3).

Tableau 3. Performance économique sur longue période

| | 1971-2004 | 1991-1998 | 1998-2004 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Croissance moyenne, Maroc | 3,81 | 2,11 | 3,33 |
| Croissance moyenne, PVD | 4,47 | 4,20 | 5,35 |
| PIB par tête, Maroc | 1,75 | 0,42 | 2,05 |
| PIB par tête, PVD | 2,58 | 2,51 | 3,84 |
| Contribution de la productivité totale des facteurs : | | | |
| - ensemble de l'économie | 0,03 | - 0,54 | - 0,25 |
| - économie hors agriculture | - 0,36 | 0,05 | 0,80 |

Source : FMI (2005b).

La contribution limitée de la productivité totale des facteurs est significative de blocages importants et durables. Cette variable est en effet l'un des meilleurs indicateurs de la capacité globale de l'économie à mieux utiliser ses facteurs de production (capital et travail), cela en particulier en intégrant le progrès technique importé. On voit, dans les données précisées ci-avant, que la performance sous cet angle s'est améliorée au cours de la dernière période, tout en restant faible d'un point de vue comparatif ; les résultats d'ensemble restent en outre affectés par la sous-performance de l'agriculture qui s'est accentuée, éventuellement sous l'effet de facteurs exogènes comme le changement climatique. Des conclusions de même ordre peuvent être tirées du constat d'un niveau élevé d'investissement (24,3 % du PIB sur 2003-2005), par rapport à la croissance : hors agriculture, un ICOR de l'ordre de 5,5 sur la même période est élevé pour une économie dont la dotation en

facteurs devrait conduire vers des spécialisations à faible intensité du capital. Enfin, le niveau élevé de volatilité de la croissance ressort avec force lorsque les performances marocaines sont comparées à la moyenne des pays du Moyen-Orient et du Maghreb (tableau A1 en annexe) : le poids du secteur agricole ressort ici de manière spectaculaire et montre une tendance forte à un accroissement de sa volatilité, quatre fois supérieure dans les années 1990 à ce qu'elle était dans les décennies 1960-1970. Ceci restera à l'avenir une contrainte majeure sur la conduite de la politique économique comme sur la croissance.

Considérons maintenant les enjeux posés de manière plus spécifique par la valorisation des facteurs de production. On l'a dit, le trait le plus frappant est ici le surplus d'offre observé sur les marchés respectifs, que l'économie ne parvient pas à résorber spontanément.

2.1 Le travail

Le marché du travail marocain présente des caractères assez marqués qui éclairent fortement un certain nombre de problèmes structurels que connaît le pays⁷ :

i. d'abord, on observe un niveau extrêmement élevé de chômage déguisé ou d'emplois traditionnels, tout particulièrement en milieu rural où la productivité du travail est extrêmement faible. Ceci renvoie entre autres à un déficit majeur en éducation de base, santé et infrastructures publiques.

ii. Le secteur informel de type urbain représenterait entre 35 et 40 % du total de l'emploi. Les explications possibles de ce phénomène sont nombreuses et difficiles à différencier en termes empiriques – problèmes de fiscalité, de régulation excessive des marchés, de droits de propriété, etc. Les conséquences en revanche sont connues : productivité et rémunération inférieures à celles obtenues dans le secteur formel, diffusion beaucoup plus lente du progrès technique, croissance ralentie, frein à l'investissement. De manière assez commune, on pourra constater par exemple un « refus de croître » des entreprises : l'informalité recouvrant le plus souvent une stratégie de dissimulation face à la puissance publique, un petit entrepreneur prospère pourra simplement rester dans l'informalité plutôt que d'acquitter les coûts de transition

élevés de la formalisation ; ce sont donc également les économies d'échelle qui seront limitées.

iii. Le taux d'activité des femmes (27,5 %) est globalement bas. Elles souffrent en outre de formes nombreuses de discrimination, depuis l'accès à la scolarité jusqu'à la formation des salaires. Sur ce plan, le Maroc est plutôt moins bien placé que des pays musulmans tels l'Algérie, la Tunisie, la Jordanie ou la Turquie (voir tableau A4 en annexe).

iv. A l'extrémité supérieure de l'échelle du capital humain, le chômage en milieu urbain/formel atteint 10 % en moyenne, mais des niveaux bien plus élevés dans les classes les plus formées : les diplômés de l'enseignement supérieur marocains restent longtemps et massivement au chômage (tableau 4). Le constat est d'autant plus frappant qu'une fois un emploi trouvé le rendement des études est relativement élevé : de l'ordre de 10 % en moyenne par année supplémentaire. Ceci suggère un problème sérieux d'adéquation de l'offre et de la demande de travail qualifié, dont témoigne éventuellement le nombre élevé d'étudiants dans les facultés de droit et de lettres, par opposition aux sciences et à l'ingénierie. Des indications assez convergentes suggèrent aussi une préférence pour le chômage par rapport au travail dans le secteur informel.

Tableau 4. Formation, activité et chômage (en pourcentage)

| | Sans diplôme | Formation moyenne | Formation supérieure |
|--------------------------|--------------|-------------------|----------------------|
| Part dans la pop. active | 66,9 | 22,8 | 10,3 |
| - dont milieu urbain | 47,6 | 33,3 | 19,1 |
| Taux de chômage | 5,0 | 21,8 | 27,0 |

Source : Direction de la statistique (données 2ème trimestre 2005).

2.2 L'épargne et l'investissement

On a déjà souligné que, depuis plusieurs années, le Maroc est en surplus d'épargne (excédent courant et surliquidité des banques), en dépit d'un besoin de financement de l'Etat non-négligeable. Cela témoigne d'un problème structurel d'allocation de l'épargne, dont il n'est certes pas aisé à première vue d'identifier les causes.

Un premier élément de diagnostic est sans doute la faiblesse des marchés de capitaux intérieurs privés. Le marché obligataire comme la Bourse ne sont pas des instruments tangibles de financement de l'économie, mais les banques posent aussi problème : de fait, elles ont des difficultés reconnues à prêter aux PME alors qu'elles fonctionnent de manière satisfaisante avec les plus grandes entreprises (filiales d'entreprises étrangères, entreprises publiques, services publics privatisés, etc.) – c'est-à-dire les clients avec lesquels leur modèle de gestion importé des économies développées fonctionne correctement.

Trois autres secteurs d'intermédiation connaissent de grands succès depuis quelques années. D'abord, le crédit immobilier et à la consommation ont une croissance rapide : apparemment, comme dans beaucoup d'économies en développement, la discipline de crédit est

beaucoup plus aisée à défendre face aux ménages, notamment pour les petites sommes ou pour l'achat de voitures (pressions plus efficaces contre le non-paiement, saisies plus faciles, enjeux sociaux plus fractionnés). Ceci peut déboucher sur des problèmes macroéconomiques si une part importante de l'épargne brute soutient *in fine* la consommation ou des bulles immobilières.

Puis vient le secteur du microcrédit qui connaît un développement rapide. Pour le moment, il ne capte qu'une partie faible de l'épargne disponible, mais son succès depuis la fin des années 1990 est l'une des principales innovations institutionnelles récentes (croissance très rapide des encours totaux, de la clientèle touchée, des réseaux). De fait, le Maroc fait figure de *success-story* en la matière : à la fin juin, le secteur comptait un demi-million de clients actifs, plus de 2 200 salariés et 512 antennes ou agences⁸.

Particulièrement significatif, de ce point de vue, est la transformation du cadre juridique du secteur, actuellement en cours. Les institutions de microcrédit, qui ont un statut associatif, devraient prochainement faire l'objet d'une supervision partiellement adaptée de la Banque centrale.

2.3 L'enjeu des institutions

Le contraste entre la difficulté à prêter aux PME et le succès du microcrédit pointe un enjeu important du développement marocain : la faiblesse des institutions, non tant au niveau de l'Etat central et de ses politiques globales – la macroéconomie pour commencer – mais au niveau microlocal : c'est-à-dire dans une interaction directe avec les agents économiques, notamment les moins 'modernes' ou les moins dotés. Cet enjeu n'est pas en soi spécifique au Maroc et s'observe sous des formes très variables dans toutes les économies en développement : celles-ci doivent assurer le passage (et donc l'articulation) à des marchés modernes, à partir de marchés traditionnels, fondés principalement sur la connaissance mutuelle des

acteurs et sur une discipline des contrats à caractère social ou communautaire. Une telle transition demande de construire des institutions économiques modernes, fondées sur des régulations juridiques abstraites, dont l'efficacité suppose qu'elles s'appliquent en tendance de manière universelle, ou indifférenciée, entre acteurs. Or, souvent, des économies peuvent rester prises dans un entre-deux : une situation où les règles traditionnelles fonctionnent moins bien, ou deviennent inadéquates à une économie plus complexe et plus diversifiée, mais où les institutions modernes fonctionnent mal. Des problèmes de circulation de l'information, de surveillance des débiteurs ou plus

généralement de contrôle de l'opportunité individuelle dans les transactions individuelles.

Tout porte à penser que le Maroc a des difficultés à assurer cette transition institutionnelle. La surliquidité bancaire et la croissance faible des PME peuvent se comprendre pour partie comme l'effet d'un tel déficit institutionnel. Les enquêtes plus générales sur la qualité des institutions aboutissent à des conclusions cohérentes avec le constat d'une dotation marocaine de qualité médiocre. La base de données du Minefi reflète ainsi des performances relativement bonnes en matière de libertés civiles, d'ordre public, de sécurité intérieure et de cohésion sociale ; puis des résultats moyens sur les libertés marchandes (intervention dans les marchés, ouverture), et enfin des indices nettement moins bons en matière de gouvernance publique en général - fourniture de biens publics et sécurité des transactions (tableau A2 en annexe)⁹.

L'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale, pour l'année 2004, présente un caractère plus microéconomique et plus centré sur une approche *market-based* des institutions (tableau A3). Elle reflète quant à elle une qualité globalement médiocre de l'environnement : le Maroc montre des résultats nettement moins bons que la Tunisie, la Turquie ou la Jordanie, assez proches (quoique meilleurs) que ceux de l'Algérie. On relève en particulier un niveau élevé de régulation du marché du travail, qui indique en fait la rigidité du marché formel ; mais des difficultés plus importantes encore ressortent en matière de circulation de l'information économique et d'accès au crédit : sous cet angle, le Maroc obtient un score particulièrement mauvais.

Une brève enquête auprès de banquiers et d'avocats a

précisé le point sur le cas des faillites, qui sont généralement dans les économies en développement un bon indicateur du fonctionnement des institutions économiques. Il ressort qu'au Maroc, ces procédures sont aisément contournées par les entreprises : les créanciers récupèrent généralement une part infime de leurs avoirs après liquidation, les incitations à entrer rapidement dans des accords de restructuration ne fonctionnent pas, des coquilles vides peuvent survivre pendant des années, chargées de crédits bancaires évidemment en défaut, sans qu'aucune sanction ne soit prise. Des programmes de réformes importants ont été engagés au cours des dernières années, avec l'appui coordonné de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'Usaid. Modernisation des tribunaux, informatisation des procédures et des greffes, formation des juges, création de juridictions commerciales spécialisées. Un avis souvent entendu est que ces réformes ont été menées correctement à bien et que des effets se sont fait sentir dans le fonctionnement concret des tribunaux. Les programmes de coopération n'ont toutefois pas été renouvelés. Il semble que la judiciarisation accrue des relations économiques s'est heurtée à des résistances fortes : une hypothèse crédible, souvent vérifiée en matière de réforme des faillites, est que des intérêts puissants se sont opposés à ce que l'échec commercial et de l'insolvabilité soit sanctionnés par une règle dure et anonyme - ce qui est évidemment une condition pour qu'un marché moderne du crédit bancaire puisse fonctionner correctement. Cette résistance au durcissement de la règle du jeu économique renvoie à une économie politique très puissante, qui fait obstacle au renforcement de l'Etat de droit économique ; elle confirme l'hypothèse d'une difficulté à structurer la relation entre les intérêts privés et l'Etat marocain, au-delà de l'ouverture à la concurrence et du retrait de l'intervention publique.

2.4 La pauvreté de masse

La société marocaine montre un degré appréciable de cohésion sociale, donne une légitimité non-négligeable aux institutions publiques. Elle est aussi caractérisée par des indices graves de sous-développement social : ils peuvent suggérer un degré sous-jacent de tension et de

conflictualité sensiblement plus élevé qu'il ne paraît en première analyse ; c'est ici également que la menace islamiste trouve sa source principale. Ces divers éléments ressortent aussi dans l'indice de développement humain qui, à 63,1, est nettement en dessous de la fourchette de

72 à 76 dans laquelle se retrouvent l'Algérie, la Jordanie, la Tunisie ou la Turquie par exemple (sur un total de 100, voir tableau A4). En analysant plus finement les statistiques sociales, on constate toutefois qu'elles ne renvoient pas à des déséquilibres hors normes, comme dans le cas du Brésil ou de l'Afrique du Sud. Ainsi, les inégalités sont importantes mais elles restent dans la moyenne des quatre pays susmentionnés (avec un Gini de 39,4 contre 39,7 en moyenne). En revanche le taux de pauvreté est très supérieur (respectivement 34,5 % et 14,3 %), les dépenses de santé et le niveau d'alphabétisation sont bas, la mortalité infantile est élevée, des discriminations particulièrement fortes sont observées à l'encontre des femmes.

Ces constats renvoient aux choix de dépenses publiques décidés depuis le lendemain de l'indépendance jusqu'aux années 1990 : la santé et l'éducation n'étaient pas une priorité budgétaire et, surtout, elles étaient massivement insuffisantes en milieu rural (40 % de la population totale). Aussi, la pauvreté est-elle aujourd'hui concentrée tout particulièrement dans des régions très archaïques, laissées pendant des décennies en marges du développement économique et social. Par exemple, les politiques de développement agricole ont favorisé fortement les exploitations latifundiaires des plaines côtières, qui ont bénéficié de programmes lourds d'investissement en irrigation : non seulement leur rendement s'est révélé faible, mais ces infrastructures sont aujourd'hui très inadaptées face aux risques climatiques. Les politiques de rattrapage lancées depuis une douzaine d'années se heurtent donc à une accumulation de facteurs défavorables, qui seront longs à faire évoluer : niveau de capital humain, équipement de santé et de transport faibles, capacité limitée à adapter les techniques agricoles, etc.

Depuis le début des années 1990, des efforts non-négligeables ont été engagés, centrés en premier lieu sur l'éducation : la scolarisation primaire converge actuellement vers des niveaux normaux, grâce en particulier à des progrès rapides de formation des filles. Les infrastructures de transports et la santé font également l'objet d'investissements importants, mais avec une offre de qualité très basse dans le second cas (comme pour l'éducation). Cet effort se développe à travers le fonds Hassan II (extra-budgétaire) qui représente près de 0,8 % de PIB, alloué principalement aux dépenses

sociales ciblées sur les régions rurales. Ce fonds, qui fait l'objet d'une publicité abondante, est présenté comme le signal majeur d'une réorientation de la politique sociale.

Une autre innovation récente est l'adoption des techniques quantitatives d'analyse et de ciblage des dépenses sociales, apportées principalement par la Banque mondiale. D'une part, cette dernière a montré que ces dépenses sociales de l'Etat avaient un effet redistributif limité, parce qu'elles étaient captées principalement par les classes moyennes urbaines : dans la palette des politiques sociales en vigueur au début des années 2000, seul le programme de soutien à la scolarisation primaire en milieu rural témoignait *ex post* d'une priorité tangible pour les plus pauvres¹⁰. D'autre part, des travaux analytiques importants ont permis d'étudier les effets redistributifs des politiques de libéralisation commerciale en matière agricole : à partir d'un modèle d'équilibre général calculable des marchés agricoles, articulé lui-même à une enquête très détaillée sur les revenus des ménages (avec une différenciation géographique et productive fine), il a été possible d'anticiper avec des résultats contre-intuitifs les effets sociaux et régionaux d'une libéralisation du marché des céréales¹¹. Ceci rend donc possible un ciblage des transferts compensatoires beaucoup plus efficace que dans le passé.

Au-delà de ce cas de figure, cette approche importée par la Banque mondiale semble avoir eu un impact important sur la réflexion des pouvoirs publics marocains. Elle est perçue comme un moyen d'accroître fortement le « rendement » des politiques sociales et d'atteindre de manière beaucoup plus efficace les populations aux besoins les plus aigus, restées en marges du développement social depuis les années 1960. La maîtrise des instruments de modélisation et la répétition à intervalles réguliers des enquêtes sociales apparaissent de ce fait comme un vecteur de renouvellement de l'intervention publique. Cette pratique relèverait d'une sorte d'ingénierie sociale un peu paradoxale : hyper-moderne par la conception et par le traitement de l'information, elle est vue aussi comme un moyen de protéger les classes les plus pauvres, qui sont aussi les plus traditionnelles du pays. A la limite, cette approche est appréhendée comme la meilleure réponse stratégique à l'activisme social des mouvements islamistes, contre lesquels les politiques traditionnelles paraissent très désarmées.

3. Commerce extérieur et balance des paiements

3.1 Les principaux postes de la balance des paiements

3.1.1 Textile et habillement

Le secteur de l'habillement au sens large est de loin la principale spécialisation extérieure du Maroc : c'est de fait la seule industrie qui ait émergé à la suite des accords douaniers préférentiels signés avec la Communauté européenne dans les années 1970. Une partie de ces exportations correspond à la transformation d'inputs importés sous le régime préférentiel d'admission temporaire pour perfectionnement actif.

Dans ces conditions, la fin de l'accord multifibre et l'exposition directe à la concurrence chinoise, en janvier 2005, étaient attendus avec une grande inquiétude. Si les premiers mois ont de fait été marqués par des inflexions fortes, tant en termes de volumes que de prix, l'accord d'autolimitation conclu entre la Chine et l'UE en mai a eu des effets indirects favorables sur le Maroc et permis une consolidation. Sur l'ensemble de l'année – voir tableaux A5/A6 - les exportations dans le secteur ont diminué de 8,5 % (cuir et chaussure compris), leur part dans les exportations totales du pays passant de 33,5 % à 29,6 % (trois premiers trimestres de 2005 rapportés à la même période de 2004). De manière plus détaillée, une pression forte sur les prix apparaît dans le secteur de la bonneterie et des vêtements de cuir. En revanche, le secteur de la confection, qui représentait à lui seul 21,6 % des exportations en 2004, a subi un repli de près de 10 % en volume, avec apparemment une légère amélioration en termes de prix – selon les données provisoires¹². Sous réserve de confirmation, l'effet de volume semble donc l'avoir emporté sur l'effet termes de l'échange.

Préparé par un plan sectoriel de « mise à niveau », le choc de 2005 s'est donc conclu sur un bilan mitigé qui rend

difficile une évaluation des efforts de compétitivité des opérateurs marocains. Au mieux, ceux-ci disposent d'un délai supplémentaire pour s'ajuster, après avoir entrevu la dureté de la concurrence potentielle. Des signaux positifs sont venus néanmoins de l'annonce de deux projets importants d'investissements directs dans ce secteur : on a pu voir là les effets anticipés des accords de libre-échange avec les Etats-Unis et la Turquie, entrés en vigueur en janvier 2006 (voir infra). Au-delà, la protection et le développement des avantages comparatifs dus notamment à la proximité avec l'Europe resteront un défi permanent : plus que tout autre, le secteur du textile et de l'habillement est un secteur où les rentes de situation sont rares et menacées.

3.1.2 Phosphates

Le Maroc détient les trois quarts des réserves mondiales de phosphate, dans des sites permettant généralement l'exploitation à ciel ouvert. Les livraisons ont atteint 102,5 millions de tonnes en 2004, les recettes (produits dérivés compris). Le poids de ce secteur dans l'économie ne doit pas toutefois être surestimé : il représentait 3,2 % du PIB en 2004 et 16,7 % des recettes d'exportations.

Le principal opérateur est l'Office chérifien des phosphates, de propriété publique, qui est le premier exportateur mondial de phosphate brut et d'acide phosphorique, le principal produit transformé ; ses parts de marché mondial étaient respectivement de 38,6 % et 44,4 % en 2004. L'Office était également le troisième exportateur mondial d'engrais solides avec 9,9 % de parts de marché. Sous ces diverses formes, la très grande partie de la production (95 %) est donc livrée à l'étranger. Les trois premiers clients à l'exportation (Etats-Unis, Espagne et Mexique), ajoutés à la croissance récente des exportations vers la Chine, le

Brésil ou l'Inde, témoignent de la diversité des débouchés. Elle contraste avec la forte spécialisation géographique des autres secteurs exportateurs marocains et représente donc une assurance appréciable contre les aléas régionaux de la demande d'engrais agricoles, en fonction notamment des conditions climatiques.

Notons par ailleurs, la présence d'un secteur d'industrie mécanique et électrique, petit mais dynamique, apparu plus récemment que le textile (9,6 % des exportations en 2005) . il repose lui aussi principalement sur des investissements étrangers (Alcatel et ST Microelectronics).

3.1.3 Exportations agro-alimentaires

Le secteur agro-alimentaire (19,5 % des exportations entre janvier et septembre 2005), est à la fois un poste plutôt plus stable que le textile, en termes de volume de demande, plus diversifié sur le plan des produits et des techniques, et avec un rôle au moins aussi important dans l'emploi non-qualifié. Ses principaux avantages comparatifs (localisation géographique) le protègent en particulier de la concurrence intra-européenne. Il offre sans doute une base pour des stratégies de première transformation ou les produits primeurs, mais celles-ci sont encore en phase d'émergence.

Il supporte toutefois des handicaps sérieux. Le risque climatique a déjà été relevé, de même que le très bas niveau de développement et de revenu dans une partie importante du secteur. En particulier en région de montagne, celui-ci présente un très grand archaïsme social et technique. Un problème corrélatif est la priorité donnée depuis les années 1960 à des investissements lourds, notamment en matière d'irrigation, dans des exploitations de grande surface, bénéficiant de protections douanière élevées (cas des céréales en particulier). Non seulement ce choix stratégique s'est révélé peu bénéfique au plan économique, mais il s'avère aujourd'hui très mal adapté au risque climatique ; enfin le Maroc est mis aussi sous pression par la Banque mondiale et certains Etats membres de l'OMC qui insistent pour que le pays s'engage dans une réduction rapide des tarifs douaniers. La conjonction des problèmes de climat, de pauvreté rurale et d'ouverture sera l'un des principaux problèmes qui se poseront au pays dans les dix prochaines années.

3.1.4 Cannabis

Le Maroc est un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux de hachisch, dont il est le premier fournisseur sur le marché européen. Corollaire, la culture du cannabis joue un rôle majeur dans l'économie agricole du Maroc, en particulier dans la région nord du pays, où se concentre l'essentiel de la production¹³. En 2004, on estimait la surface cultivée à plus de 120 000 hectares (soit 1,4 % de la surface agricole utile totale), dont 12 % en terrain irrigué, avec près de 800 000 personnes engagées dans cette activité (pas nécessairement de manière exclusive). La production de cannabis était évaluée à 98 000 tonnes, permettant de produire 2 760 tonnes de résine (le hachisch proprement dit). Le revenu estimé que les paysans tiraient de cette activité était évalué à 325 millions de dollars (263 millions d'euros), soit 0,7 % du PIB national, compte tenu d'une transformation en résine assurée pour partie par les producteurs eux-mêmes, de manière artisanale. Ce revenu représentait une moyenne de 3 300 dollars par famille ou bien encore 400 dollars par tête (respectivement 330 euros), contre un PIB par habitant moyen pour le pays de 1 480 dollars.

L'impact de la culture du cannabis sur l'économie et les comptes extérieurs du Maroc est difficile à apprécier, pour des raisons évidentes de mesure. D'un côté, les chiffres énoncés ci-avant portent sur la production primaire et une partie de la transformation (que l'on peut estimer par des mesures satellites et par des enquêtes sociologiques). A l'autre bout de la chaîne, compte tenu de saisies douanières et policières de 850 tonnes en 2004 (dont 96 au Maroc), le chiffre d'affaires de la filière, au niveau du commerce de détail en Europe, est évalué à 13 milliards de dollars. En d'autres termes, les producteurs primaires de cannabis ne reçoivent que 2,5 % du revenu total tiré de ce commerce, le reste étant capté par les intermédiaires, à l'étranger ou au Maroc (mais dans une proportion probablement faible dans le second cas). Au-delà du caractère illégal de ce commerce, cette incertitude rend très imprécise toute évaluation de l'impact total de ce secteur sur la valeur ajoutée, le revenu et les comptes extérieurs du pays.

Il n'est pas douteux, toutefois, que les intérêts en jeu et le caractère illégal de cette économie impliquent nécessairement des niveaux élevés de corruption et de collusion... Cela étant, les effets sociopolitiques les plus dangereux du commerce de la drogue, tels qu'on peut les observer dans certains pays d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est, restent absents au Maroc (violence publique, guerre des gangs, formation de régions hors-la-loi, etc.).

3.1.5 Tourisme

Le secteur touristique a apporté près de 20 % des recettes courantes du pays en 2005, après une nouvelle augmentation de 18 % (allongement notamment de la durée moyenne des séjours). Ce revenu représente 8,5 % du PIB, un montant comparable à celui des remises de Marocains émigrés. L'évolution des dernières années, et notamment la reprise observée après les attentats de Casablanca (mai 2003), témoignent de ce que le tourisme est devenu une source majeure de recettes en devises. C'est aussi un des très rares secteurs qui repose sur une articulation fonctionnelle entre équipements publics, investissements privés et structures de financement. Le secteur absorbe aujourd'hui une part croissante de la population active employée. En dépit d'un certain nombre d'opérations récentes importantes par des investisseurs étrangers, le capital marocain, souvent familial, reste très présent.

Les perspectives à moyen terme sont soutenues par des projets d'investissements importants, d'une part sur la côte atlantique, au sud de Casablanca, d'autre part sur la côte méditerranéenne (Plan Azur). Cette dernière région, traditionnellement délaissée, fait l'objet depuis la succession royale d'un effort public important, orienté notamment en direction du tourisme de masse (de type espagnol ou turc). Les observateurs tablent aussi sur les effets du vieillissement démographique en Europe, ajouté à la réduction du montant des retraites. L'accueil des personnes âgées pourrait devenir un sous-secteur particulièrement prometteur, notamment en raison de son caractère intensif en emplois.

3.1.6 Remises des travailleurs émigrés

En 2002, 2,6 millions de Marocains résidaient à l'étranger,

dont 85 % en Europe (47 % en France). Leurs transferts de revenu ont représenté en tendance 9 % du PIB au cours des dernières années, après un saut important en 2000 ; en 2005, ils ont augmenté encore de 8,2 % à plus de 4,6 milliards de dollars, soit près de 22 % des recettes courantes. L'effet de l'émigration est donc très important sur la balance des paiements, le revenu national, mais aussi sur la liquidité du système bancaire (qui assure l'essentiel des transferts). Enfin, sur le plan local, notamment en milieu rural, l'effet sur la pauvreté peut être très important – celle-ci étant évidemment un des motifs premiers de l'émigration.

Des études récentes sur l'impact des flux de remises ont souligné d'une part une contribution limitée à l'activité entrepreneuriale locale et à l'investissement, sinon sur le plan de l'immobilier¹⁴. D'autre part, des travaux fondés sur des données microsociales montrent que le motif de ces transferts renvoie principalement à la solidarité familiale et très peu à une logique individuelle d'arbitrage de portefeuille. Ceci laisse penser que ce flux de ressources devrait rester stable sur longue période : il est déterminé principalement par les évolutions démographiques naturelles de la population émigrée et par l'évolution économique des pays d'accueil.

3.1.7 Investissements directs étrangers

Les IDE au Maroc ont amplement fluctué au cours des dernières années, en raison du volume variable des privatisations (la mise en vente d'une partie de Maroc Telecom, en 2003 et 2005 a eu en particulier un impact très fort sur la balance des paiements). Sur un flux total de 6,6 milliards entre 2000 et 2004, 53 % correspondaient à des opérations de privatisation. Les deux principaux secteurs sont les télécommunications (39 % du total) et l'industrie (30 %) avec notamment le textile et l'habillement¹⁵. Puis viennent les banques (13 %) et enfin l'immobilier et le tourisme, qui restent jusqu'à présent relativement marginaux. A la fin septembre 2005, le stock d'IDE dans le pays était estimé à environ 15,1 milliards de dollars.

L'accord d'association entre le Maroc et l'UE est la principale composante du « Processus de Barcelone », cadre large de coopération et de développement euro-

3.2 Association avec l'UE et accords de libre-échange

méditerranéen lancé en 1995. Le Maroc est l'un des principaux acteurs de ce processus, sur la rive sud de la Méditerranée, et aussi le premier bénéficiaire des fonds Meda. L'accord bilatéral proprement dit vise principalement à créer une zone de libre-échange à l'horizon 2010 et il est, à ce titre, nettement plus étroit que dans le cas des pays de pré-accession d'Europe centrale et orientale (1994-2005). Au-delà de l'aspect financier, sur lequel l'écart est patent, les autorités marocaines soulignent aussi que le cadre politique est beaucoup plus limité : la voix du Maroc (et de ses voisins méditerranéens) est beaucoup plus difficile à faire entendre à Bruxelles que celle de la Hongrie, il y a dix ans. Mais les instruments de coopération sont également bien moins puissants : on cite par exemple les échanges universitaires, le jumelage de collectivités locales ou l'aide technique.

Sur le plan commercial, la difficulté de la phase actuelle de convergence vers le libre-échange est que tout l'effort porte désormais sur la partie marocaine : elle a bénéficié, au cours des années antérieures, de la réduction asymétrique des droits européens, elle doit maintenant assurer la contrepartie. Comme l'a souligné une étude américaine récente, fondée sur un modèle d'équilibre général calculable, cette phase peut s'interpréter comme une politique d'ouverture unilatérale¹⁶ : fatalement, ceci devrait accroître la spécialisation géographique forte du pays sur le marché européen – un point dont tout le monde conviendra qu'il n'est pas optimal. Une étude récente du FMI conclue néanmoins à un impact positif de l'accord avec l'UE, cette fois-ci à partir d'un modèle de gravité : il y a eu création d'échange avec notamment un accroissement induit des exportations de 9 % depuis le milieu des années 1990 ; toutefois, des effets de diversion aux dépens de régions tierces sont observables bien qu'apparemment limités (FMI, 2004).

L'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis, signé en 2004 et entré en vigueur en janvier 2006, concerne un

partenaire commercial secondaire du Maroc (4,1 % des échanges totaux), mais un allié important dans la région – outre que le Maroc a un traité d'amitié avec les Etats-Unis depuis la fin du XVIIIème siècle. Des bénéfices sont attendus, mais sans excès d'optimisme, en termes d'accès au marché américain pour les produits textiles et, peut-être plus encore, de flux d'IDE vers le Maroc. Les produits marocains sont exemptés de droits de douanes, à la condition toutefois qu'ils respectent la triple règle d'origine (conception, tissus et fils) ; une clause intermédiaire est toutefois prévue pour 2006. Côté américain, l'accord a d'abord une valeur politique, puis un intérêt économique à moyen ou long terme – on peut penser par exemple au processus déjà évoqué de libéralisation (très) progressive du secteur des céréales. Au total, les bénéfices à court terme de cet accord ne semblent pas de nature à changer fortement la problématique du développement ou du commerce extérieur marocain¹⁷.

L'Accord de libre-échange avec la Turquie, également entré en vigueur en janvier 2006, prévoit un processus de désarmement douanier bilatéral sur dix ans, avec un traitement asymétrique en faveur des produits marocains, exonérés dès 2006. Cet accord, centré principalement sur l'industrie, devrait notamment faciliter une certaine intégration dans le secteur du textile et de l'habillement.

Au-delà de ces différents accords, qui sont eux-mêmes bienvenus, une contrainte majeure à une meilleure intégration économique du Maroc tient certainement aux difficultés de l'intégration régionale : les relations avec l'Afrique subsaharienne sont faibles et peu porteuses ; surtout l'intégration maghrébine est au point au mort – sans que des perspectives de réouverture soient bien visibles. Au-delà, les tensions politiques et géopolitiques issues du Moyen-Orient ont à l'évidence des répercussions sur la stratégie extérieure du Maroc comme sur l'« offre » de coopération qui lui est adressée par les principaux acteurs publics internationaux.

4. Quel modèle de développement ?

4.1 Des réformes sérieuses, un faible retour sur investissement

Les éléments exposés précédemment permettent de reconstituer un tableau certes partiel de l'économie marocaine, mais qui permet d'envisager un certain nombre d'hypothèses de moyen terme quant à son évolution. Essayons de les résumer.

i. Le constat macroéconomique et financier a permis de conclure que le pays n'est pas menacé dans les prochaines années par une crise ou un dérapage grave. La réduction du déficit budgétaire demandera une grande attention, mais pour le moment le pays est à l'abri des gros chocs. Il est aidé en cela par une pression fiscale assez élevée et une structure d'endettement solide, grâce notamment à l'abondance de l'épargne intérieure et à un système financier robuste. On a souligné toutefois que le pays avait aussi besoin d'une marge de sécurité substantielle face aux risques exogènes : sécheresse, commerce extérieur, terrorisme. Cette marge ne doit donc pas être utilisée, par exemple pour relancer ponctuellement l'investissement public ou la consommation privée. En termes économiques, le pays respecte sa contrainte budgétaire, mais il n'a pas de capacité d'endettement public inutilisée dont le coût d'opportunité justifierait qu'elle soit dépensée.

ii. La seconde leçon principale est que le pays est plutôt bien géré. Il dispose au niveau national d'une administration publique raisonnablement efficace, bien encadrée, qui rend globalement service au pays ; au plan local en revanche la performance souffre sérieusement de problèmes de corruption. Le tout cependant, ne fait pas une bureaucratie prédatrice ou, encore moins, un "failed state" (illégitimité majeure des institutions, « gangstérisation » de secteurs entiers de l'économie, recherche par la population d'une protection minimale auprès d'acteurs non-étatiques, etc.). Qui plus est, les pouvoirs publics ont

montré une capacité de réforme appréciable, témoignant de ce qu'ils ont prise sur la société et l'économie. Sur longue période, depuis les années 1980, ils ont mis ainsi en œuvre de manière ordonnée et cohérente toute une série de réformes importantes : remise en ordre macroéconomique, ouverture extérieure, modernisation du système bancaire, privatisation, etc. A partir du milieu des années 1990, et avec une certaine accélération au cours des dernières années, le pays a en outre relancé progressivement les politiques sociales au sens large – éducation, santé, infrastructure publique, développement rural .

iii. Pour autant, cette capacité de réforme ne se compare pas avec nombre d'expériences en Asie de l'Est ou en Europe centrale. On pourrait conclure que le Maroc « peut mieux faire » - ce qui, d'une certaine façon, est toujours vrai. Au moins aussi important, sur le plan du diagnostic comme de la prospective, est cependant le bénéfice limité qu'il a tiré des réformes des quinze dernières années. Le pays a acquis de la stabilité, une police d'assurance raisonnable au plan financier et il a gagné une crédibilité internationale appréciable. Cela étant, sur le fond, ses handicaps traditionnels sont toujours là : croissance faible, dépendance envers les cycles agricoles, difficulté à mobiliser ses ressources économiques (capital, travail), faible dynamisme de sa spécialisation extérieure. Ainsi, le Maroc n'a-t-il pas tiré des accords préférentiels avec l'UE un bénéfice aussi important que la Tunisie, pour ne pas parler de la Turquie ou de l'Europe de l'Est – certes, pour cette dernière, avec une dotation initiale et un soutien politique beaucoup plus solides.

iv. Le pays reste donc très exposé à l'accroissement de la concurrence internationale, notamment en provenance de

l'Asie, alors que la « fenêtre de tir » européenne est devenue beaucoup plus étroite¹⁸. En poursuivant sur la métaphore militaire, on pourrait conclure que certains créneaux de la spécialisation marocaine ont tendance à se transformer en meurtrières, et que l'agilité pour se mettre à l'abri du feu de la concurrence est limitée. Le Maroc fait donc partie des pays qui perçoivent la globalisation comme une menace, beaucoup plus que comme une opportunité. Derrière le petit secteur manufacturier, qui est donc en première ligne, se trouvent ensuite un certain nombre de niches dans l'agro-alimentaire (dont le hachisch), puis trois lignes principales de défense : les phosphates, les remises

des travailleurs étrangers et le tourisme (en ordre de vulnérabilité croissante au risque politique). C'est bien, mais ce n'est pas vraiment suffisant pour passer à la vitesse supérieure.

v. Enfin, on observe aussi une société aux inégalités sociales très importantes : le contraste est énorme entre des zones de misère profonde, où les politiques sociales ne parviennent que très partiellement, et une couche d'hyper-privilegiés, agrégés pour la plupart autour de l'Etat, de la Cour et des multiples rentes économiques auxquelles ces derniers donnent accès.

4.2 L'économie politique traditionnelle d'une économie libérale

Expliquer pourquoi différents pays s'avèrent inégalement capables de valoriser leurs ressources est l'énigme centrale de l'économie du développement. Sans reprendre les différents chapitres des manuels en la matière, on a souligné en particulier les facteurs suivants : déficit de formation (capital humain) ; problèmes aigus de pauvreté en milieu rural liés en particulier à une insuffisance d'infrastructures et de services de santé ; poids du secteur informel peu rémunérateur et peu propice au progrès technique ; enfin, institutions publiques inadaptées ou inefficaces, notamment dans le cas des institutions juridiques et judiciaires.

Un constat général peut alors prendre forme, un peu schématique mais éclairant : comme bien d'autres pays en développement, mais de manière peut-être plus nette, le Maroc se heurte à des résistances diffuses mais fortes au passage de règles du jeu traditionnelles, non formalisées, fondée sur une part importante de relations personnalisées, à une règle du jeu moderne ou libérale, reposant beaucoup plus sur des rapports sociaux abstraits – notamment la concurrence et le droit. Ceci toutefois, ne prend pas la forme d'une situation de rupture sociale majeure, comme peut-être en Algérie, mais d'une résistance diffuse dont on voit les traces aussi bien au plan politique qu'économique et culturel.

On a été ainsi frappé par la difficulté des banques

commerciales à étendre leurs activités de prêts aux PME, même de taille conséquente, alors que le microcrédit, qui s'appuie fortement sur des relations traditionnelles, connaît un succès remarquable. Au-delà, l'exemple de la règle de faillite a aussi suggéré une difficulté sérieuse à prolonger le processus de modernisation politique vers le centre de l'Etat. Le contraste est donc très fort entre une administration et une règle du jeu parlementaire tout à fait estimables en comparaison régionale et internationale, et une relation d'arrière-plan peu formalisée avec l'institution royale. Or, celle-ci reste l'arbitre en dernière instance d'une somme immense de conflits et de projets, individuels ou collectifs.

Les institutions formelles de l'Etat de droit ont au Maroc une réalité politique et une efficacité sociale, mais leur développement est inabouti. Ainsi, on retrouve au sommet de l'Etat le constat d'une informalité de la règle du jeu et d'une résistance au droit déjà relevées à la base de la pyramide sociale – mais avec des effets différents. La modernité économique et sociale, au moins dans son sens occidental, se retrouve donc dans les espaces intermédiaires : les administrations publiques, les classes moyennes salariées, le secteur bancaire, une partie du secteur manufacturier et du tourisme. Mais – à nouveau – ceci ne signifie pas que cette modernité est artificielle, qu'elle n'influe pas sur l'informalité environnante alors même qu'elle est aussi bridée par elle. La question est

ouverte en revanche de la dynamique d'un tel processus, à moyen terme.

Un autre exemple est donné par le dynamisme de la société civile (notamment le mouvement associatif). C'est un trait connu du Maroc, qui a été encore renforcé par le mouvement de libéralisation politique qui a suivi la succession dynastique. Il témoigne d'une société et d'une politique relativement ouvertes, comme en a témoigné l'adoption du nouveau Code de la famille, qui accroît nettement les droits des femmes. Mais cette société civile reste relativement traditionnelle, par sa sociologie et ses modes d'organisation, face à un Etat attaché aux garanties, aux prérogatives et au confort du jeu à l'ancienne. Dans cet espace public relativement ouvert, se déploie une concurrence politique souvent auto-limitée, qui s'inscrit de fait dans un jeu partiellement constitutionnalisé.

D'où l'ambiguïté de ce pays, à la fois ouvert à l'observateur extérieur, qui lui présente de nombreux caractères dont il pourra aisément se saisir, mais dont la complexité est d'autant plus redoutable qu'elle n'est pas immédiatement apparente. Le Maroc est ainsi un pays où les instruments classiques de la macroéconomie s'appliquent assez aisément ; mais la recherche des fondements microéconomiques et institutionnels de la croissance faible conduit ensuite, assez vite, dans des zones où le jeu des règles et des incitations reflète des rationalités sociales fluctuantes, aux frontières peu aisées à tracer.

Si, de manière très générale, un régime libéral ou capitaliste est structuré par la relation première, nécessairement très problématique, entre l'initiative privée

et la règle du jeu publique, ou entre l'Etat de droit et les marchés, alors on voit bien que des obstacles sérieux s'opposent à une évolution plus marquée vers un tel modèle. Contrairement au cas turc en particulier, on observe des marchés intérieurs peu concurrentiels, à tendance rentière, mais aussi des acteurs capitalistes fragiles, très dépendant des ressources et de la protection apportées par les acteurs publics. Ils ne forment pas au Maroc une force sociale autonome, assise sur des ressources et une légitimité propres, capables d'entrer dans un dialogue réglé avec l'Etat, « de puissance à puissance », sur les enjeux de taxation, de régulation des marchés ou, plus généralement, de développement. Il n'y a dans ce pays ni capitale d'industrie, ni prolétaire – ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de riches et pas d'exploités, ou que l'appât du gain soit méconnu –. C'est la règle du jeu social et institutionnel dans laquelle s'exprime cet appétit qui fait toute la différence.

La faiblesse de ce dialogue entre acteurs privés et publics semble bien une clé de l'économie politique des réformes marocaines. Celles-ci restent définies et arbitrées nettement de l'intérieur de l'Etat et de l'institution monarchique, mais fatalement sans trouver ensuite des relais dans un champ économique finalement peu structuré ; d'où la frustration d'une partie de l'élite modernisatrice. Certes, l'Etat marocain n'est pas et n'a jamais été un Etat développementaliste, qui mettrait lui-même en œuvre son projet économique ; mais il n'est pas vraiment non plus un Etat-stratège qui modernise les règles du jeu social, réforme le droit économique et façonne l'environnement de manière à ce que les agents répondent à ces incitations et portent eux-mêmes la croissance.

4.3 Quelle trajectoire à moyen terme ?

Ces divers éléments – économiques, institutionnels, politiques - suggèrent qu'à moyen terme, un modèle de développement au moins peut être écarté, bien qu'il soit souvent mis en avant : celui de l'« économie émergente », de type est-européen ou asiatique.

Certes, il s'agit-là d'une notion mal définie au plan

théorique, bien qu'il soit assez clair que les caractères communs à ce groupe ne sont pas observés au Maroc. Pour résumer, *une économie émergente est d'abord une économie très capitaliste*, reposant sur un secteur privé puissant, avec aussi toute la dureté au plan social qu'impliquent historiquement les phases d'accumulation rapide du capital. Au Maroc, aucune minorité agissante ne

défend activement une telle évolution. On peut bien sur imaginer que le pays serait satisfait d'être transporté dans une situation intermédiaire entre la Turquie, la Tunisie et le Portugal, mais il n'y a aujourd'hui ni la stratégie, ni les acteurs pour un tel projet.

L'économie moderne et ouverte pourra sûrement poursuivre son chemin et répondre avec plus ou moins de succès aux contraintes nouvelles de la concurrence internationale. Mais le plus probable est que le pays en restera à des stratégies de spécialisation relativement opportunistes, peu intégrées entre elles. Ceci produira un tissu productif plutôt lâche, où les externalités sur lesquelles reposent en général les dynamiques fortes de croissance seront sans doute limitées (effets d'agglomération, diffusion des gains de productivité par le marché du travail, structuration de réseaux de sous-traitance autour de grosses implantations étrangères, courbes d'apprentissage collectives, etc.). Le textile et l'agro-alimentaire pourront offrir le support pour de telles dynamiques, de manière partielle, mais on voit mal que dans le contexte international actuel ceci permette de modifier profondément la structure productive du Maroc. Le tourisme est vraisemblablement un des atouts majeurs du pays à moyen terme, sauf détérioration grave du climat social et politique. Resteront donc, à l'arrière-plan, les ressources traditionnelles – phosphate et remises des émigrés.

Se détachant sur ce « fond de jeu » moyennement porteur, donc à bonne distance de tout scénario d' « émergence », on observe de nombreuses tendances politiques qui conduisent également vers une sorte d'évolutionnisme conservateur, éventuellement éclairé, dans lequel la croissance ne serait pas une fin en soi – même si elle serait évidemment la bienvenue. L'objectif visé par les acteurs dominants est bien sûr la consolidation de l'ordre social. Un éventail plus large d'acteurs souhaiterait sans doute évoluer vers une société plus ouverte, où l'apprentissage de la modernité culturelle élargirait progressivement l'éventail des possibles. Le problème est que pour ces partisans de la modernisation la priorité reste avant tout de contrôler le risque politique majeur, l'islamisme, qui n'est pas immédiatement aux

portes de la Cité bien qu'il n'en soit pas très éloigné, mais qui surtout est présent dans l'esprit de tous. Atténué parfois par l'opulence et l'isolement social des privilégiés, ce risque renvoie avant tout à la situation sociale dans les grandes villes et dans leurs banlieues : le chômage de masse (27 %) parmi les anciens étudiants est, on le sait, un terreau fertile pour ces mouvements.

Or, dans la perception commune, qui n'est pas nécessairement trompeuse, relâcher la règle du jeu traditionnelle expose d'abord au risque d'une perte de légitimité des institutions politiques et singulièrement du roi. Ce dernier est donc dans une situation ambiguë : d'un côté il apporte un horizon temporel long et il a l'autorité nécessaire pour faire des choix stratégiques ; c'est un atout majeur, qui fait cruellement défaut dans bien des pays de la région et dont il s'est déjà servi (cas du Code de la famille). Mais, de l'autre côté, toute stratégie de modernisation sociale et économique peut devenir très délicate dès lors que l'allégeance au roi et à l'ordre existant, c'est-à-dire à la tradition, sont perçues comme le principal rempart contre l'islamisme.

On retrouve ici le bilan décevant des réformes économiques : elles n'ont pas conforté de manière sensible la légitimité propre de l'Etat, du régime politique et de ses choix de développement ; c'est toujours sur les institutions politiques que reposent avant tout les équilibres actuels et les moyens de faire évoluer le pays positivement. Plus généralement, la circonspection face à toute stratégie de croissance est d'autant plus forte que le partage entre ses effets légitimants et ses effets de dislocation sociale est au mieux perçu comme indécis. Pour prendre un exemple parlant, il n'est pas du tout certain que les dirigeants marocains soient disposés à transférer vers les villes, dans les vingt ans qui viennent, la moitié seulement de la population rurale actuelle (45 % du total).

Telle serait la voie moyenne sur laquelle cheminerait le pays : une stratégie d'évolution socialement conservatrice, politiquement et culturellement éclairée, et économiquement graduelle. Il s'agirait donc de trouver un compromis entre les forces de la globalisation et de l'ouverture économique d'une part, et de l'autre la priorité

donnée *in fine* à la défense de la société, ou de l'ordre social, dans un contexte où le risque islamiste domine la stratégie de la quasi-totalité des acteurs institutionnels.

Cette stratégie de consolidation sociale sous-tend, pour une bonne part, l'initiative pour le développement humain lancée par le roi. L'effort important de réorientation des dépenses sociales vers les pauvres et vers le milieu rural représentent bien une inflexion importante. Elle tranche en

particulier avec l'indifférence appuyée du souverain précédent pour la situation dans les campagnes, pour ne pas parler des montagnes. L'apport des outils analytiques de la Banque mondiale est apparu, de ce point de vue, comme un support remarquable de connaissance de la société marocaine par elle-même, mais aussi de relance de l'action publique en faveur des plus pauvres. Il reste à espérer que toutes ces potentialités pourront être exploitées et qu'elles tiendront leurs promesses.

Annexes

Tableau A1. Croissance et volatilité sur longue période

| | 1960-1980 | 1981-1990 | 1991-1998 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Taux de croissance des principaux secteurs | | | |
| Maroc | | | |
| Agriculture | 1,1 | 6,8 | 0 |
| Industrie | 6,5 | 3 | 3,1 |
| Services | 7 | 4,2 | 2,5 |
| Moyen-Orient/ Maghreb | | | |
| Agriculture | 4,2 | 5,5 | 2,5 |
| Industrie | 3,2 | 0,3 | 2,1 |
| Services | 7,2 | 2,2 | 3,5 |
| Volatilité de la croissance | | | |
| Maroc | | | |
| Agriculture | 12,1 | 23,7 | 45,1 |
| Industrie | 3,6 | 3,3 | 2,3 |
| Services | 5,1 | 1,7 | 2,2 |
| Moyen-Orient/Maghreb | | | |
| Agriculture | 4,7 | 4,1 | 5,5 |
| Industrie | 6,7 | 5,5 | 2,2 |
| Services | 4,4 | 3,7 | 2,3 |

Source: Sekkat (2003).

Tableau A2. Structures institutionnelles

| | Maroc | Algérie | Bulgarie | Brésil | Tunisie | Turquie | Ghana | Egypte | Cameroun |
|---|-------------|---------|----------|--------|---------|---------|-------|--------|----------|
| Institutions politiques et libertés civiles | 2,38 | 2,03 | 3,09 | 3,43 | 1,40 | 2,43 | 2,61 | 1,21 | 2,96 |
| Ordre public, sécurité des personnes et des biens | 3,17 | 1,59 | 3,33 | 2,86 | 3,84 | 2,10 | 3,30 | 2,28 | 3,01 |
| Gouvernance publique | 1,84 | 1,95 | 1,92 | 2,35 | 2,31 | 2,22 | 1,99 | 1,53 | 1,69 |
| Liberté de fonctionnement des marchés | 2,35 | 2,26 | 3,21 | 2,66 | 1,56 | 3,01 | 2,08 | 1,52 | 2,92 |
| Biens publics (santé, éducation), technologie, dispositions pour le futur | 1,82 | 1,89 | 2,37 | 2,53 | 2,48 | 2,29 | 1,65 | 1,78 | 1,30 |
| Sécurité des transactions et des contrats | 1,97 | 2,28 | 2,43 | 2,67 | 2,35 | 2,71 | 2,06 | 1,93 | 1,57 |
| Régulation, gouvernance d'entreprise, dialogue social | 2,50 | 1,87 | 2,68 | 2,35 | 2,08 | 2,21 | 2,27 | 2,06 | 1,82 |
| Ouverture internationale | 2,64 | 2,51 | 2,72 | 2,80 | 2,51 | 3,14 | 2,56 | 2,26 | 2,94 |
| Cohésion sociale | 2,14 | 2,03 | 2,81 | 2,68 | 2,29 | 2,01 | 2,55 | 1,71 | 1,97 |
| Sécurité intérieure | 3,43 | 1,51 | 3,19 | 2,61 | 3,81 | 2,12 | 3,14 | 2,34 | 3,01 |

Source : Base de données « Profils institutionnels » DREE/direction de la prévision.

Ministère français de l'Economie et des Finances

Tableau A3. Environnement des affaires

| | Maroc | Algérie | Bulgarie | Brésil | Jordanie | Tunisie | Turquie | Sénégal | Ghana |
|-----------------------------------|-------|---------|----------|--------|----------|---------|---------|---------|-------|
| Indice général | 102 | 128 | 62 | 119 | 74 | 58 | 93 | 132 | 82 |
| Créer une entreprise | 50 | 109 | 80 | 98 | 119 | 40 | 46 | 125 | 131 |
| Opérer sous licence | 125 | 100 | 118 | 115 | 59 | 88 | 137 | 68 | 71 |
| Embaucher et licencier | 124 | 96 | 90 | 144 | 68 | 101 | 141 | 128 | 48 |
| Enregistrer un droit de propriété | 58 | 138 | 62 | 105 | 104 | 67 | 49 | 137 | 120 |
| Obtenir un crédit | 146 | 138 | 46 | 80 | 65 | 102 | 103 | 136 | 116 |
| Protection des investisseurs | 117 | 97 | 54 | 53 | 124 | 133 | 75 | 126 | 28 |
| Payer les impôts | 126 | 149 | 78 | 140 | 15 | 64 | 66 | 137 | 90 |
| Exporter/importer | 98 | 84 | 45 | 107 | 61 | 53 | 95 | 46 | 108 |
| Exécuter des contrats | 29 | 131 | 79 | 70 | 58 | 6 | 37 | 109 | 28 |
| Faillites | 51 | 46 | 56 | 141 | 70 | 31 | 125 | 97 | 79 |

Source : Banque mondiale, "Doing Business", 2004.

Tableau A4. Indicateurs sociaux.

| | Maroc | Algérie | Bulgarie | Brésil | Jordanie | Tunisie | Turquie | Sénégal | Ghana |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| PIB en milliards de dollars courants, 2003 | 44 | 66,5 | 20 | 492 | 10 | 25 | 240 | 6,5 | 7,6 |
| PIB par tête, en \$ PPA | 4 000 | 6 110 | 7 730 | 7 790 | 4 320 | 7 160 | 6 770 | 1 650 | 2 240 |
| Dépenses de santé totale par habitant | | | | | | | | | |
| - dépenses publiques, en % du PIB | 1,5 | 3,2 | 4 | 3,6 | 4,3 | 2,9 | 4,3 | 2,3 | 2,3 |
| - dépenses totale par têtes, en \$ PPA (2002) | 186 | 182 | 499 | 611 | 418 | 415 | 420 | 62 | 73 |
| - nombre de médecins pour 100 000 hab. | 48 | 85 | 338 | 209 | 205 | 70 | 124 | 8 | 9 |
| - mortalité infantile (2003) | 36 | 35 | 14 | 33 | 23 | 19 | 33 | 78 | 59 |
| Investissement en éducation | | | | | | | | | |
| - dépenses publiques d'éducation, en % du PIB | 6,5 | 5,3 | 3,5 | 4,2 | - | 6,4 | 3,7 | 3,6 | - |
| - taux d'alphabétisation des plus de 15 ans | 51 | 69,8 | 98 | 88 | 90 | 74 | 88 | 39 | 54 |
| - taux d'alphabétisation entre 15 et 24 ans | 69 | 77,3 | 98 | 97 | 99 | 94 | 97 | 49 | - |
| - % des étudiants en sciences, math et ingénierie | 19 | - | 27 | - | 30 | 31 | 21 | - | 26 |
| Pauvreté/ inégalités de revenu | | | | | | | | | |
| - % de la population sous le seuil de pauvreté | 34,5 | 21,3 | - | 10,3 | 8,1 | 18,3 | 9,7 | 44,2 | 35,1 |
| - 10 % les plus riches/ 10 % les plus pauvres | 11,7 | 9,6 | 9,9 | 68 | 9,1 | 13,4 | 13,3 | 7,5 | 14,1 |
| - 20 % les plus riches/ 20 % les plus pauvres | 7,2 | 6,1 | 5,8 | 26 | 5,9 | 7,9 | 7,7 | 7,5 | 8,4 |
| - coefficient de Gini | 39,5 | 35,3 | 31,9 | 59 | 36,4 | 39,8 | 47,4 | 41,3 | 40,8 |
| Indice de développement humain (2003) | 63,1 | 72,2 | 80,8 | 79,2 | 75,3 | 75,3 | 75 | 45,8 | 52 |
| Statut des femmes | | | | | | | | | |
| - IDH relatif aux inégalités par sexe (rang, sur 177) | 97 | 82 | 45 | 52 | 73 | 69 | 70 | 120 | 104 |
| - écart de revenu entre hommes et femmes | 0,4 | 0,3 | 0,67 | 0,43 | 0,31 | 0,37 | 0,46 | 0,55 | 0,75 |
| - taux d'activité des femmes/ hommes | 53 | 41 | 85 | 52 | 36 | 48 | 63 | 72 | 98 |

Source : PNUD/ Rapport sur le développement humain, 2004.

Tableau A5. Balance des paiements : Neuf premiers mois 2005, chiffres provisoires (millions \$)

| | RECETTES | DEPENSES | SOLDES |
|---|--------------|--------------|--------------|
| A- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES | 18 588 | 17 710 | 878 |
| BIENS | 7 703 | 13 964 | -6 261 |
| Marchandises générales | 5 160 | 12 340 | -7 180 |
| Biens importés sans paiement et réexportés après transformation | 2 492 | 1 616 | 876 |
| Achats de biens dans les ports | 51 | 8 | 43 |
| SERVICES | 6 320 | 2 794 | 3 525 |
| Transports | 975 | 1 133 | -158 |
| Voyages | 3 667 | 434 | 3 234 |
| Services de communication | 318 | 32 | 286 |
| Services d'assurance | 47 | 67 | -20 |
| Redevances et droits de licence | 11 | 34 | -24 |
| Autres services aux entreprises | 891 | 541 | 350 |
| Services fournis ou reçus par les administrations publiques N.CA | 411 | 553 | -143 |
| REVENUS | 427 | 826 | -399 |
| Revenus des Investissements privés | 108 | 481 | -373 |
| Revenus des investissements et des emprunts publics | 319 | 345 | -26 |
| TRANSFERTS COURANTS | 4 139 | 126 | 4 012 |
| Publics | 87 | 31 | 56 |
| Privés | 4051 | 95 | 3 956 |
| B- COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES | 3 976 | 3 082 | 895 |
| CAPITAL | 0 | 4 | -4 |
| Transferts des migrants | 0 | 4 | -4 |
| OPERATIONS FINANCIERES | 3 976 | 3 078 | 899 |
| SECTEUR PRIVE | 2 901 | 1 490 | 1 412 |
| Crédits commerciaux | 707 | 40 | 667 |
| Prêts et investissements étrangers au Maroc | 2 061 | 1 086 | 975 |
| Prêts et investissements marocains à l'étranger | 45 | 364 | -319 |
| Monnaie, etc | 88 | - | 88 |
| SECTEUR PUBLIC | 1 075 | 1 588 | -513 |
| Prêts | 1 075 | 1 588 | -513 |
| C-ECART STATISTIQUE | | 179 | -179 |

Source : ministère marocain des Finances et de la Privatisation.

Tableau A6. Les quinze premiers postes à l'exportation, évolution en 1995 (trois premiers trimestres)

| | % dans total, 2004 | variation totale | variation en volume | termes de l'échelle |
|--|--------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Vêtements confectionnés | 21,6 | -8,4 | -9,9 | 1,6 |
| Acide phosphorique | 6,8 | 19,1 | -1,7 | 21,2 |
| Articles de bonneterie | 8,8 | -14,6 | -7,8 | -7,4 |
| Composants électroniques (transistors) | 6,4 | -2,1 | ns | ns |
| Phosphates | 4,2 | 27,0 | 17,3 | 8,2 |
| Engrais naturels et chimiques | 4,6 | -3,2 | -10,2 | |
| Crustacés, mollusques et coquillages | 3,4 | 24,4 | 37,9 | -9,8 |
| Poissons en conserve | 3,5 | 11,7 | 7,7 | 3,7 |
| Fils et câbles pour l'électricité | 4,4 | -20,6 | -12,3 | -9,5 |
| Agrumes | 1,7 | 66,8 | 46,0 | 14,2 |
| Chaussures | 1,8 | 16,5 | 9,2 | 6,7 |
| Poissons frais, salés, séchés ou fumés | 1,6 | 10,5 | -4,8 | 16,0 |
| Fruits frais, congelés ou en saumure | 1,2 | 23,4 | 39,4 | -11,4 |
| Légumes frais, congelés ou en saumure | 1,3 | -0,7 | -7,4 | 7,3 |
| Conserves de légumes | 1,4 | -9,6 | -20,1 | 13,1 |

Source : ministère marocain du Commerce extérieur.

Bibliographie

- Achy, L. (2002), "Labour Market and Growth in Morocco", mimeo, april, 17 pages.
- Achy, L. (2003), "Financial Liberalization, Savings, Investment and Growth in MENA Countries", Casablanca, INSEA, 28 pages.
- Agénor P.-R., El Aynaoui K. (2003), "Labour Market Policies and Unemployment in Morocco : A Quantitative Analysis", Washington DC, Banque mondiale, WP 3091.
- Alaoui, F.-Z. "Bankers, Investments and Growth in Morocco: Governance Does Matter". mimeo, Lancaster University/Business School, 2003, 42 pages.
- Ali A. (2003), Vulnerability of North African Countries to Climatic Changes, International Institute for Sustainable Development/ Climate Change Knowledge Network, 11 pages.
- Banque mondiale/ ministère de l'Industrie (2002), *Le secteur manufacturier marocain à l'aube du 21ème siècle*. Washington DC/ Rabat.
- Bougha-Hagbe, J. (2004), "A Theory of Workers' Remittances With an Application to Morocco", IMF, Washington DC, Working Paper WP/04/194.
- CNUCED (2002), *World Investment Report/ Country profile Morocco*. Mimeo, 19 pages.
- Denoeux G. (2000), "The Politics of Morocco's 'Fight against Corruption", Middle East Policy, 7-2, pp. 165-189.
- Elbehri A., Hertel Th. (2004), A Comparative Analysis of the EU-Morocco FTA vs. Multilateral Liberalization. GTAP, Working Paper 31, 27 pages.
- Fonds monétaire international (2005a), Morocco – Staff Report for the 2005 Article IV Consultations. Washington DC, July, 51 pages.
- Fonds monétaire international (2004), Morocco: Selected Issues. FMI, Washington DC, 69 pages.
- Fonds monétaire international (2005a), Morocco: Selected Issues. FMI, Washington DC, 89 pages.
- Galal A., Lawrence R. (2003), "Egypt, Morocco and the United States", paper prepared for the conference on "Free Trade Agreements and the US Policy", IIE, Washington DC, May 7-8.
- Ketterer J. (2001), "Networks of Discontent in Northern Morocco: Drugs, Opposition and Urban Unrest", Middle-East Report, 218, 9 pages.
- Ould Aoudia, J. (2006), Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens, Notes et Documents n° 28, Agence Française de Développement, Paris.
- Ravallion M., Lokshin M. (2004), "Gainers and Losers from Trade Reform in Morocco", Banque mondiale, Washington DC, Policy Research WP 3368, 42 pages.
- Reille X., Lyman Timoth (2005). "Diagnostic Report on the Legal and Regulatory Environment for Microfinance in Morocco". World Bank, Juin, 17 pages.
- Rey-Valette H., Ait Soudane J. (2004), « Le rôle du capital humain et social : marché du travail et secteur informel au Maroc », contribution au colloque « Education, formation et dynamique du capitalisme contemporain », Montpellier, 24-25 juin.
- Sekkat, K. (2003), "The Sources of Growth in Morocco: An Empirical Analysis in a Regional Perspective", mimeo, University of Brussels, 21 pages.
- United Nations Office on Drugs and Crime (2003), *Country Profile, Drugs and Crime, Morocco*.
- United Nations Office on Drugs and Crime (2005), *Morocco, Cannabis Survey 2004*, mai.
- van Dalen H., Groenewold G., Fokkema T. (2005), Remittances and their Effect on Emigration Intentions in Egypt, Morocco and Turkey. Tinbergen Institute, Discussion Paper 2005-030. 34 pages.
- van de Walle, D. (2005), Do Services and Transfers Reach Morocco's Poor? Evidence from Poverty and Spending Map. Banque mondiale, Washington DC, WB Policy Research Working Paper 3478, 45 pages.

Notes

1. Ce rapport est le produit d'un travail commandé par le département de la Recherche du groupe AFD.
2. Ali Agoumi (2003), "Vulnerability of North African Countries to Climatic Changes", International Institute for Sustainable Development/Climate Change Knowledge Network.
3. Le PIB 2005 est estimé à 52,8 milliards USD par le ministère des Finances marocain (projet de loi de Finance 2006).
4. Il s'agit de la mise à jour de l'exercice d'évaluation de la soutenabilité des finances publiques, réalisé pour la première fois dans le cadre du rapport 2004. Voir FMI (2004) pour une présentation plus systématique de l'exercice.
5. On peut noter toutefois que, peu redistributives, les subventions à la consommation d'énergie ont l'avantage d'être peu coûteuse à mettre en œuvre.
6. Financial stability assessment (2004).
7. Achy (2002), Agénor et Aynaoui (2003).
8. Voir Reille et Lyman (2005).
9. Voir Ould Aoudia (2006) pour une analyse de la performance économique des pays sud-méditerranéens, à partir notamment de cette base de données.
10. Voir notamment Walle (2005).
11. Ravaillon et Lokshin (2004).
12. Ces données sont estimées sur la base des résultats en douane des trois premiers trimestres, les effets volumes étant tirés des séries en poids physique des exportations.
13. Régions principalement de Chefchaouen (62 % du total), puis Taounate (12 %), Larache (10 %), Al Hoceima (9 %) et Tétouan (7 %). Les données utilisées ici sont issues de United Nations Office on Drugs and Crime (2003, 2005). Voir aussi Ketterer J. (date)
14. FMI (2004) et Bougha-Hagbe (2004), Van Dalen H., Groenewold G., Fokkema T. (2005).
15. Trois premiers trimestres de 2005 uniquement. Sur 2003-2005, le Maroc aurait ainsi reçu 0,2 % des flux mondiaux d'IDE, 0,6 % des flux vers les pays en développement (0,8 % hors Chine).
16. Elbehri et Hertel (2004).
17. Une estimation fondée sur un modèle d'équilibre général calculable, donc en statique comparative, conclut à une légère perte pour le Maroc, de l'ordre de 100 millions de dollars, en cas de diversion de commerce par rapport à l'Europe (Galal et Lawrence, 2003).
18. Ould Aoudia (2006).

Liste des personnalités rencontrées

(Rabat et Casablanca, 7-12 novembre 2005)

M. Rabineau, magistrat de liaison, Ambassade de France (entretien téléphonique, 7 novembre 2005)

M. Mohamed Chafiki, directeur des Etudes et des Prévisions Financières, ministère des Finances et des Privatisations (7 novembre 2005), avec MM. Baraka et El Ghrib

M. Laaboudi, Centre Marocain de Conjoncture Economique, Casablanca.

M. Aroussi Idrissi El Mahdi, Direction des affaires civiles, ministère de la Justice (9 novembre 2005)

M. Zouhair Chorfi, directeur du Trésor, Benyoussef Saboni, sous-directeur chargé du pôle macro et de la dette intérieure, et cinq autres collaborateurs (chefs de division, de services).

MM. Assem Eladaoui, Khalil Haddaoui, Banque Al-Maghribi, directeurs adjoints, direction des études et des relations internationales.

Mme Isabelle Gravière-Troadec, conseillère financière, Ambassade de France.

M. Abdellatif Nasserline, responsable de la division financement de projet, Banque marocaine de commerce extérieur, Rabat.

Mme Nadia Salah, rédacteur en chef de L'Economiste.

M. Dominique Brunin, directeur général de la chambre de commerce franco-marocaine, Casablanca.

MM. Yassir Ghorbal et Philippe de Richoufftz, Cabinet Naciri & associés, Casablanca.

MM. Jérôme Guiraud, président du Directoire, et Hubert Lamy, directeur financier, Société générale marocaine de banque.

M. Mohamed Asri, directeur de la formation, et Sébastien Duquet, directeur, Plan et Finance Maroc.

M. El Massaoui, économiste pays et expert en politique budgétaire, Mission de la Banque mondiale à Rabat.

M. Medouar, expert sur le secteur agricole et le microcrédit, Mission de la Banque mondiale de Rabat.